

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes (Tribune) 9 fr. 50 par an, 10 fr. 50 par semestre. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5, et à la Librairie Watteau, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 45, rue de la Sablonnière. — A Mouscron, chez M. H. L. Lenoir, rue de la Gare. — En vente à la Librairie de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

## LE PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS DEVANT LA CHAMBRE

### NOS FEUILLETONS

Nous commencerons Dimanche prochain la publication de **PÈRE INCONNU** par Pierre SALES

### LES DEUX THÈSES

Paris, mardi, 15 janvier 1901. Si la liberté, dont le procès s'instruit actuellement au Palais-Bourbon, pouvait être sauvée, elle le serait après l'admirable discours de M. Renault-Morlière. Après cette critique savante, s'appuyant sur le droit et l'histoire, après cette parole implacable et vengeresse, puisant sa force aux sources mêmes de la logique et de la vérité, il ne reste rien de l'œuvre misérable de mensonge et de haine issue de la collaboration inattendue de MM. Waldeck-Rousseau et Trouillot.

Une loi sur les associations doit reposer sur deux idées essentielles : d'une part, une très grande liberté permettant à toutes les associations de se constituer facilement ; d'autre part, l'égalité de tous devant la loi. En un mot, pour répondre à une application exacte et juste des principes républicains, elle doit réaliser selon une formule heureuse, la liberté dans l'égalité. La loi proposée à la Chambre est loin de réaliser cet idéal.

M. Renault-Morlière n'a pas eu de peine à le démontrer, et même il a établi que, ni elle ne reposait sur la liberté, ni elle ne réalisait l'égalité et il a pu dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que ce n'était pas là une œuvre législative, mais une œuvre de haine.

Le député de la Mayenne ne s'est pas, d'ailleurs, borné à montrer le côté antilibéral du projet ; il en a révélé aussi le côté antijuridique. L'association n'est que l'exercice d'un droit primordial, et c'est aller à l'encontre de toutes les traditions de notre jurisprudence, que de l'assimiler à un contrat ordinaire entre parties.

Pour justifier cette étrange assimilation, le président du Conseil évoque le droit commun. Or les contrats se forment par le seul consentement des parties. Pourquoi donc, si l'association n'est qu'un contrat, exige-t-on, pour qu'elle soit valable, une déclaration ? Est-ce là une règle générale en matière des contrats ?

Mais le droit commun, n'en tient nul compte dans la loi, qu'il s'agisse, pour l'association, de se retirer de l'association, ou, pour l'association d'ester en justice ou de posséder, partout ce sont des entraves à la liberté, des restrictions au droit, partout l'arbitraire.

Un belaine lit la profession de foi d'un nouvel organe qui vient de paraître. Il arrive à cette phrase : « Le journal n'a aucune attache financière... »

Piteusement : — Nous pouvons nous donner la main, dit-il.

### Informations

**LES SAPEURS-POMPIERS**  
Paris, 15 janvier. — La commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté, aujourd'hui, les conclusions du rapport de M. Berard, sur sa proposition relative aux sapeurs-pompiers.

**MORT DE M. DESJARDINS**  
Paris, 15 janvier. — M. Arthur Desjardins, avocat général à la Cour de cassation, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort cette nuit des suites d'une opération au foie. M. Desjardins avait participé à plusieurs arbitrages internationaux. Ses obsèques auront lieu vendredi à Sainte-Clotilde.

**MORT DU MATHÉMATICIEN HERMITE**  
Paris, 15 janvier. — M. Charles Hermite, l'un des plus grands mathématiciens du siècle, qui consacra toute sa vie au culte de la science la plus abstraite et la plus élevée, vient de mourir à l'âge de 78 ans, en son domicile, rue de la Sorbonne, après une courte maladie.

**LA RÉCOLTE FRANÇAISE DU VIN EN 1900**  
D'après le « Moniteur vinicole », voici quelle a été la récolte du vin en 1900 : France, 65 millions d'hectolitres ; Algérie, 5 millions, au total, 70 millions. Or, le chiffre de 65 millions n'a été dépassé durant ce siècle qu'en 1865 où on eut 68.924.000 hectos, en 1869 où on eut 71 millions 375.000 hectos, le plus fort rendement connu.

**LE DISCOURS DU GÉNÉRAL GESLIN**  
On sait que le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête sur un discours qu'avait prononcé il y a quelques mois, le général Geslin de Bourgogne, commandant la 41e brigade d'infanterie à Nantes.

**LE VOYAGE DE LA REINE VICTORIA**  
Londres, 15 janvier. — Le « Daily News » annonce que le voyage de la reine sur le continent aura lieu dans la troisième semaine de février.

**LE PORT DE L'UNIFORME**  
Paris, 15 janvier. — On lit dans l'« Evénement » que M. de Galliffet, qui défendait aux officiers le port des vêtements civils, vient de trouver un imitateur... dans la personne de Sa Majesté Guillaume II empereur d'Allemagne.

**LE NAUFRAGE D'UN VAPEUR ITALIEN**  
Ajaccio, 15 janvier. — En outre des quatre cadavres, provenant du naufrage du vapeur italien « Leconte Ostani » recueillis hier, deux autres ont été trouvés ce matin.

Un dépeche de Rastelnais dit que ceux des voyageurs qui avaient été bloqués à quelques milles du sud de cette ville, dans la gare dont il a été question plus haut, et qui n'avaient point continué leur route, ont pu être heureusement secourus.

**ENCORE UN MARIAGE PRINCIER**  
Un télégramme de Vienne apporte une nouvelle sensationnelle suivant laquelle le prince Ferdinand de Bulgarie vient de demander la main de la princesse Xenia, fille du prince de Monténégro.

**LES MARIAGES VANDERBIT**  
Newport, 15 janvier. — Hier, à midi, a été célébré, à l'église Saint-Jean, le mariage de M. Alfred Gwynne Vanderbilt, fils de feu Cornelius Vanderbilt, avec Mlle Ellen French, fille cadette de feu Francis French, un riche banquier de New-York.

**RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES**  
Paris, 15 janvier. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

**VOL D'UN CADAVRE**  
A l'hôpital de Bordeaux. — Enlevé par une bande de Gitanes.

**TRAINS SOUS LA NEIGE**  
Un drame épouvantable en Russie. — La faim et le froid. — Terrible lutte pour la vie.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées. La salle se remplit peu à peu.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

Les autres survivants sont attendus à Odessa ce soir ou demain.

**LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS**  
L'opposition a fait distribuer mardi seize amendements au projet sur le régime des associations, et ce n'est pas fini.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

**LA SÉANCE**  
Le Sénat est ouvert à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel. Comme hier les tribunes sont comblées.

**LES ASSOCIATIONS**  
Le président appelle à la première délibération le projet et les diverses propositions concernant les associations. (Mouvements) ; pris : Ah ! Ah ! La discussion générale est ouverte. Le parole est à M. Renault-Morlière.

M. Renault-Morlière monte à la tribune. Il ouvre, devant lui un énorme dossier. (Long mouvement d'attention.)

La loi en discussion, dit-il, est une des plus attendues et, en même temps, une des plus difficiles à faire, parce qu'elle soulève toutes sortes de problèmes juridiques, politiques et sociaux. Tout le monde est d'accord sur un point cependant, à savoir que la législation actuelle est mauvaise et, à peu près insupportable.

Deux présidents du Conseil, MM. Brisson et Waldeck-Rousseau ont dû confesser leur impuissance à l'appliquer. Le résultat de cette situation est que les lois, rigissant la matière, ont été, tantôt laissées en sommeil, tantôt appliquées d'une façon capricieuse et selon les circonstances.

En réalité, on se trouve en présence de l'arbitraire, c'est déplorable. (Applaudissements à droite et au centre.) L'orateur fait l'histoire de la question.

En 1830, M. Guizot condamna déjà l'article 291 du code pénal, interdisant les associations de plus de 20 personnes. Les républicains n'ont jamais cessé de réclamer la liberté d'association. En 1871, c'était MM. Toulon et Brisson. Depuis lors, les propositions se sont multipliées. Comment aucune n'a-t-elle abouti ?

On a invoqué, tantôt le péril social, tantôt le péril religieux, ce dernier surtout. On a dit que la fausse était aux congrégations, que, dans notre pays catholique, il y avait un obstacle presque insurmontable. (Rumeurs à l'extrême gauche.) Certes, l'obstacle est sérieux, mais le mal est plus profond. En France, on a quelque peine à se faire une notion juste, exacte de la liberté. (Applaudissements à droite.)

La liberté est un beau mot qu'on invoque souvent. Chacun le réclame pour soi, mais il semble plus malaisé de l'annoncer aux autres. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Rumeurs.)

M. GAILLOT (Centre). — Défendez donc la liberté ! M. DE BARDY D'ASSON. — Liberté pour les uns, despotisme pour les autres. (Applaudissements. — Bruit.) M. RENNAULT-MORLIÈRE. — On a toujours envisagé la situation politique du moment, ce qui est une lâcheuse disposition d'esprit pour faire une loi de liberté. (Applaudissements à droite.)

Jusqu'en 1832, c'est le péril social qui paraissait le plus effrayant ; depuis lors, c'est l'autre qui est en avant. Au fond, c'est toujours la même erreur commise d'un côté ou de l'autre. (Très bien très bien.)

Dans quelques années, cependant, il semble qu'un pas a été fait dans le sens des idées libérales ; on reconstruit l'association est une force puissante pour le mal, comme toutes les forces, elle l'est aussi et surtout pour le bien. (Très bien sur divers bancs.)

Je ne sais s'il est vrai, comme on l'a dit à une de nos dernières séances, qu'il y a des cléricaux parmi les radicaux. (Rires.) C'est possible, mais ce qu'on sait, c'est qu'autrefois, il y avait parmi eux des libéraux. Nous verrons s'il en reste encore. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Le projet déposé en 1888 par M. Floquet est le plus libéral et le mieux conçu de tous, car il donnait à tous la même liberté en prenant seulement des garanties contre l'extension de la mainmorte. (Très bien au centre.) C'est dans cette voie qu'il faut se tenir. (Très bien.)

Enfin, nous voici au projet de M. Waldeck-Rousseau. Je remarque, d'abord, qu'il est borné à reprendre le projet déposé par lui-même en 1833. (Rires.) Mais de côté le texte élaboré par le conseil d'Etat à la requête de M. Charles Dupuy. (Très bien.)

On peut se demander aussi comment, depuis 1833, personne n'est venu proposer la solution du problème avait été trouvée par M. Waldeck-Rousseau.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est qu'il a été méconnu. (Nouveaux rires.) M. Renault-Morlière aborde la critique du projet de M. Waldeck-Rousseau.

Il a la prétention d'être le retour au droit commun. Le mal est actuellement, non pas connaît les abus de ce système. Toutes les congrégations ont trouvé ainsi le moyen d'avoir une liberté de fait, bien plus avantageuse que la liberté de droit.

Si vous l'invoquez d'ailleurs, il s'en faut que vous l'appliquiez toujours ; c'est ainsi que vous exigez la déclaration préalable, que vous autorisez les administrateurs à ester en justice ; ce n'est pas là le droit commun.

L'orateur signale diverses obscurités du texte gouvernemental, divers passages qui prêtent à l'équivoque. Sa critique est très serrée, en même temps qu'un peu technique et difficile. A un moment donné, il s'écrie :

**CHOSSES ET AUTRES**  
Béthusy s'aperçoit, au moment de glisser sa lettre sous l'enveloppe, que celle-ci n'est pas très propre. N'étant pas d'autre sous la main, il s'empresse d'ajouter à sa lettre ce post-scriptum : insidieux.  
« Ne faites pas attention à l'enveloppe, elle a été soignée à la poste. »